



KINEPOLIS, le 21/07/2021

ADDENDUM AU REGLEMENT INTERIEUR - A L'ATTENTION DE LA CLIENTELE

Dans le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, les salles de cinémas ont été autorisées à réouvrir à condition de mettre en place des mesures de prévention de la maladie auxquelles les clients sont tenus de se conformer. A compter du 21 juillet 2021, de nouvelles mesures sanitaires sont applicables.

1. Les personnes de 18 ans et plus doivent présenter leur Pass Sanitaire pour pouvoir accéder aux salles. La conformité du Pass Sanitaire sera vérifiée avant l'accès aux salles. Sans Pass Sanitaire valide, l'accès au cinéma sera refusé. Pour les personnes de moins de 18 ans, un document justifiant l'âge pourra être demandé.
2. Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs âgés de plus de 11 ans dans l'ensemble du cinéma (y compris en salle) et fortement recommandé à partir de 6 ans.
3. Les visiteurs doivent désinfecter leurs mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition à différents points au sein du cinéma.
4. Les visiteurs doivent respecter la numérotation des fauteuils qu'ils ont sélectionnés figurant sur leur preuve d'achat ou leur réservation.

De manière générale, les visiteurs doivent respecter l'ensemble des mesures affichées dans les cinémas relatives aux consignes en matière d'hygiène et de distanciation physique.

Direction de KINEPOLIS, le 21/07/2021

Les membres du complexe Kinopolis et le service de sécurité sont chargés de l'application du Présent Règlement.

La Direction Kinopolis se réserve le droit de procéder à l'expulsion de tout visiteur ne respectant pas l'un ou plusieurs points de ce règlement et faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire.